



REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 10 mai 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 17
- présents : 14
- votants : 15

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni le 10 mai 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence d'Anne-Marie MIVELLE 1^{ère} adjointe pour le maire empêché et avec Pascale DUSSOUILLEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Conseiller municipal absent :

Florent SERRETTE

Conseillers municipaux excusés et avec procuration :

Michaël FUMEY – procuration Lydie CHANEZ
Martial VERNEREY

Objet : Programme de travaux en forêt 2023

Mme Lydie CHANEZ rappelle l'intervention à la séance précédente du garde forestier et du chef de secteur pour la présentation des travaux en forêts 2023. Suite à cette intervention, une synthèse des travaux est présentée afin d'évaluer au mieux la nécessité et le choix des travaux à effectuer cette année. Suite à la décision du conseil municipal, une consultation des ETF sera lancée.

Mme Lydie CHANEZ est consciente du coût important du programme 2023, l'estimation est de 104 250 € mais rappelle la nécessité de ces travaux et de récupérer le retard constaté.

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle également la politique budgétaire restrictive décidée lors de l'élaboration du budget primitif, le projet centre bourg arrivant à la fin, des surcoûts étant constatés ne pourront certainement pas être financés par les loyers. Un conseiller municipal confirme que dans ce même ordre d'idée, les travaux de réfection des voiries communales ont été différés. Il est nécessaire d'être prudent.

Le conseil municipal, par 1 « contre » et 14 « pour », décide de réaliser les travaux suivants dans un premier temps par une consultation des entreprises forestières :

- Plantation : Parcelles 91 et 60 et plantation coupe rase pour 15 220 € HT
- Travaux sylvicoles en futaie irrégulière Lot 1, 2, 3 (Parcelles 33, 41, 30, 22, 49, 23 et 45 : pour 77 060 € HT)

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 039-200057115-20230510-DCM_20230510_01-DE



Les travaux de cloisonnement seront différés en automne et ils feront donc l'objet d'une consultation ultérieure.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe**



Anne-Marie MIVELLE